



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bande CB

Question écrite n° 115156

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la libéralisation de notre moyen de radiocommunication. De nombreuses propositions de loi ont été déposées en faveur de cette libéralisation ; cependant, aucune n'est arrivée en débat au Parlement. Alors que des milliers de cibistes offrent leur altruisme au service des épreuves sportives et humanitaires, comment peut-on envisager de débloquer cette situation qui est beaucoup trop pénalisante ? D'autre part, le fait que l'État ne reconnaîsse pas très officiellement un mouvement fédératif pour représenter l'ensemble des utilisateurs du 27 MHz est très frustrant et désavantage sérieusement les cibistes pour représenter notre pays au sein d'un mouvement européen. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures qui pourraient être envisagées à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115156

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 26